

apprendre progressivement l'usage de sa liberté et de sa conscience ; c'est de préférer aux procédés de surveillance étroite qui font les âmes serviles ou qui les révoltent, ces procédés de confiance, de respect, d'entraînement affectueux et de bon conseil, qui forment l'enfant à réfléchir, à se convaincre et à se gouverner : *Pater principatur filiis non sicut servis, sed sicut liberis.*

C'est dans ce même esprit qu'un maître évite le ton rogue et les menaces avec ses élèves ; qu'il cherche avant tout à provoquer leur confiance, à développer leur franchise en face de lui, à ne point les traiter comme une caste hostile ; à ne point se contenter de cette régularité automatique dont l'écolier ou le lycéen, délivré du maître, se revanche au plus vite. C'est dans cet esprit que les autorités de la vie privée sont d'autant plus influentes qu'elles savent mieux se fier à la persuasion et faire appel aux motifs de conscience, selon cette autre maxime de saint Thomas, si vraie encore : *Sermo paternus magis potest per vim amoris quam per vim coactionis.*

L'obéissance n'a pas à déchoir jamais de son rang d'honneur parmi les vertus morales qui s'annexent à la justice ; mais elle a besoin de prendre de plus en plus le caractère d'une soumission éclairée et libre aux dictées intimes de la conscience, les seules qui puissent rendre efficaces et sincèrement accomplies les dictées extérieures du pouvoir. L'homme qui obéit à la loi parce qu'elle est la loi n'obéit que servilement : il n'a pas en lui-même le principe de son action, il le subit du dehors. C'est la conscience seule qui, d'un même acte, nous lie et nous affranchit, en nous donnant l'idée directrice de notre action.

FR. M. B. SCHWALM,  
des Fr. Prêch.

